



## LE CODE UCM DE BONNES PRATIQUES EN DOCTORAT

Le Code de bonnes pratiques pour l'élaboration et la supervision de thèses doctorales constitue l'ensemble de recommandations et d'accords qui doivent garantir la qualité du processus doctoral. Le code établit les requis qui doivent être respectés par les chercheurs prédoctoraux, ainsi que par tous les membres des équipes de supervision des thèses. De plus, il décrit les mesures pour promouvoir la qualité et clarifie les fonctions et les responsabilités des doctorants et des personnes en charge de la supervision.

Ces directives complètent la législation nationale et le règlement de l'UCM, qui peuvent être consultés sur le web de [l'École de doctorat](#), et cherchent l'adaptation de l'université à la Stratégie Européenne de Ressources Humaines de Recherche ([HRS4R](#)). Le Code comprend une série d'annexes que traitent les aspects spécifiques de la recherche, ainsi que les principes et les codes d'éthiques, les bonnes pratiques, l'audit et le plagiat, la gestion des données et d'autres aspects qui doivent être considérés partie intégrante de la gestion.

C'est la responsabilité principale des doctorants de faire une recherche de haute qualité (qui termine avec la soutenance de la thèse doctorale) et de participer de manière active aux activités académiques proposées par la coordination du programme de doctorat. L'équipe de supervision doit guider et orienter le doctorant dans ce processus et l'introduire aux groupes et aux réseaux de recherche internes, nationaux et internationaux. Le présent code veut contribuer, orienter et assurer la qualité de ces procédures<sup>1</sup>.

### Secteur d'application

Ce code de bonnes pratiques en doctorat a pour but d'améliorer la qualité des thèses doctorales et leurs procès de supervision à l'UCM.

Une bonne thèse doctorale est celle qui (a) fait une contribution importante dans le domaine de la connaissance dans lequel elle est développée, (b) traite un sujet d'intérêt pour la communauté scientifique et pour la société dans son ensemble, et (c) apporte des innovations significatives dans son développement ou dans les résultats qu'elle offre.

Le code de bonnes pratiques en doctorat de l'UCM est applicable à toutes les parties impliquées dans le processus de conception, de développement et de défense d'une thèse doctorale, dans tous les programmes de doctorat actuels (y inclus les doctorants, directeurs, tuteurs, coordinateurs de programmes de doctorat et les organismes enregistrés correspondants)

L'accord documentaire de supervision du doctorant, signé par le directeur, le tuteur, le doctorant et le coordinateur de la commission académique du programme de doctorat correspondant, comprend l'engagement d'appliquer le présent code de bonnes pratiques.

---

<sup>1</sup> Au cours de ce document on emploiera le genre grammatical masculin le directeur, le tuteur, le consultant, le chercheur, l'étudiant ou autres pour désigner les groupes mixtes selon le principe linguistique de l'économie expressive et sans prétendre discriminer en raison du sexe.



## L'équipe de supervision

L'équipe superviseur du doctorant sera composé par le tuteur, le directeur et deux codirecteurs au maximum, le cas échéant.

L'École du Doctorat de l'UCM renforcera la participation de consultants externes dans les commissions de qualité ou dans les commissions académiques des programmes de Doctorat. Entre autres fonctions, ces consultants pourront proposer des actions pour la supervision et l'amélioration des plans de formation et de supervision des doctorants.

Dans ce document, nous appellerons « directeur » la figure du directeur et celle du codirecteur. Les deux partagent les mêmes exigences et responsabilités. Le codirecteur peut avoir ou non l'expérience en tant que codirecteur, auquel cas il sera désigné comme codirecteur en formation. Le codirecteur en formation est chercheur actif et il exerce son travail de supervision sous la direction du directeur.

La coordination de l'équipe de supervision est essentielle pour le développement fluide du processus de doctorat :

- Le directeur est responsable de la coordination de l'équipe de supervision.
- Le directeur doit valoriser les ressources personnelles et matérielles nécessaires pour la supervision et vérifier qu'elles soient adéquates et suffisantes. La répartition de responsabilités entre les membres de l'équipe de supervision doit faire l'objet d'un accord explicite le plus tôt possible. À cette fin, au début du processus, le directeur organisera une réunion conjointe avec au moins le tuteur et, le cas échéant, le codirecteur.
- Les membres de l'équipe de supervision doivent s'assurer que leur contribution est cohérente avec les objectifs généraux du projet de thèse. Dans tous les cas, le directeur doit être informé des contacts que l'équipe aurait avec le doctorant.
- Le directeur est le médiateur académique principal du doctorant et assume la plus haute responsabilité académique. Il doit initier la supervision et assurer le contrôle nécessaire du doctorant tout au long du processus doctoral.
- L'équipe de supervision doit faciliter les conditions de travail, la conciliation de la vie familiale et du travail, à chaque fois que cela est possible, et la compatibilité de tâches de la thèse doctorale avec des activités qui favorisent le développement intégral du doctorant.
- Le directeur doit évaluer si le travail répond aux exigences d'une thèse doctorale avant d'être soumis pour approbation.
- Le directeur et le tuteur doivent assumer la responsabilité d'améliorer continuellement leurs compétences de supervision.
- Les membres de l'équipe de supervision doivent communiquer les préoccupations et les irrégularités à la commission académique du programme de doctorat dès qu'elles seront détectées.



## Le profil d'un bon directeur

Le directeur est responsable de l'environnement physique et intellectuel dans lequel le doctorant développe son projet de recherche. Il joue un rôle de stimulation, de coordination et d'évaluation pendant le processus de doctorat. De plus, le directeur de thèse s'assure que les doctorants acquièrent, au cours de leur formation, d'autres compétences essentielles qui leur permettront d'insérer dans la vie professionnelle, au sein ou en dehors du monde universitaire, une fois le programme de doctorat terminé.

### Un bon directeur a des compétences nécessaires pour assurer le contexte correct et l'appui de chaque doctorant :

- C'est un chercheur actif qui jouit d'une solide réputation, que l'on peut déduire des publications scientifiques, des citations, des invitations à contribuer aux conférences et projets compétitifs obtenus, entre autres mérites.
- Il développe son travail dans un domaine de recherche suffisamment relié à celui choisi par le doctorant, afin d'être en mesure d'assurer la supervision nécessaire.
- Il limite le nombre de thèses doctorales qu'il gère à sa capacité de supervision et sa disponibilité de temps. La supervision d'une thèse doctorale comprend une charge horaire non-inférieure à 50 heures. Donc, le nombre maximum de thèses dirigées au même temps ne devrait pas excéder de trois.
- Quand il s'agit de sa première expérience comme directeur individuel, il aurait codirigé du mois une thèse doctorale.
- Il est responsable de la qualité du plan de recherche du doctorant, qu'il doit réviser annuellement selon les procédés de supervision et d'évaluation, et avec les résultats requis.
- Il assure une supervision constante qui comprend de nombreuses opportunités pour le doctorant de discuter de la planification, du développement et des résultats de sa recherche avec un personnel de recherche qualifié. Le groupe de recherche, le département et le programme de doctorat doivent discuter de la manière de fournir à l'étudiant une supervision efficace et de qualité. Des contacts réguliers entre le doctorant, le directeur et l'équipe de supervision sont au cœur d'une bonne supervision.
- Les tâches spécifiques du directeur, avec la collaboration du reste de l'équipe de supervision, sont les suivantes :
  - Veiller sur l'exécution de la législation en vigueur dans le domaine de doctorat ;
  - Aider et guider le doctorant à planifier, développer et si nécessaire, adapter la recherche ; cela inclut d'aider le doctorant dans la définition et délimitation de l'objet et l'importance de la thèse, compte tenu de sa formation précédente, l'opportunité de la recherche, la charge de travail et la possibilité de compléter la thèse dans le délai fixé par le règlement.
  - Aider le doctorant à placer sa recherche dans un contexte plus large.
  - Aider le doctorant à interpréter et analyser les résultats obtenus dans sa recherche ;
  - Encourager le doctorant à présenter son travail dans des séminaires, des réunions et



d'autres forums scientifiques, à être présent à ces occasions dans la mesure du possible, et à fournir un retour d'information sur ses progrès ;

- Initier le doctorant au monde de la recherche, (a) en l'associant au travail mené dans le groupe de recherche et, le cas échéant, aux travaux d'enseignement du département, et (b) en le mettant en contact avec d'autres chercheurs dans son domaine et avec des réseaux internationaux, par exemple, en l'encourageant à participer activement aux conférences et à travailler dans d'autres organismes de recherche de haut niveau ;
  - Promouvoir la mobilité (intersectorielle, géographique, interdisciplinaire et entre les domaines publique et privé) ;
  - Encourager le doctorant à publier son travail, lui indiquer les voies pour publier et l'aider à préparer les publications, ainsi que promouvoir la diffusion de ses travaux dans les congrès, les forums, les rencontres et autres ;
  - Offrir au doctorant le plus grand nombre possible d'occasions d'être le premier auteur de publications qui encouragent et permettent de valoriser le travail effectué selon la pratique habituelle dans chaque domaine de recherche.
  - Assurer la participation du doctorant aux possibles bénéfices et à la reconnaissance découlant de l'exploitation des résultats de la recherche doctorale.
  - Répondre aux procédures administratives, surtout, réviser le document d'activités du doctorant de manière régulière et remplir la documentation administrative dont le doctorant a besoin pour ses procédures ; et émettre le rapport pour l'évaluation annuelle du plan de recherche rapidement, particulièrement si le rapport n'est pas favorable, afin d'apporter les corrections et les modifications nécessaires et laisser au doctorant le droit de réplique.
- Créer un environnement de recherche dans lequel la norme est développer une conduite scientifique juste et honnête (par exemple, une bonne gestion de données, une création responsable, éviter les conflits d'intérêts) (voir la liste d'annexes). De plus, il apporte des orientations claires sur la nature de la conduite malhonnête dans le domaine scientifique. Au cas où il y aurait des problèmes, il prend les mesures appropriées et accordées avec le doctorant.
- Avec le tuteur et le doctorant, élaborer un plan de formation doctorale qui comprend autant la formation scientifique, technique et instrumentale que la formation en compétences transversales (compétences linguistiques, bonnes pratiques, propriété intellectuelle et exploitation de résultats, création, entre autres). Informer le doctorant sur les programmes qui offerts par l'UCM (dans le cadre de l'École de Doctorat et le Bureau de Stage et Emploi) et débattre avec le doctorant sur la manière de développer le programme de formation. En outre, il informe le doctorant de toute possibilité de formation intéressante au sein et en dehors de l'UCM. Il s'assure (en collaboration avec le directeur du département) que l'enseignement et les autres tâches du doctorant sont organisées de manière à ne pas compromettre l'obtention du doctorat dans les délais prévus et que, le cas échéant, ces tâches restent dans les limites fixées pour les doctorants en fonction de leur type de lien avec l'UCM.
- Il est conjointement responsable d'assurer l'exécution des normes liées à la protection de la santé et de l'environnement, notamment de la gestion appropriée des déchets chimiques, biologiques et radioactifs. Dans le cas de recherches impliquant des agents biologiques, il



s'assurera que les conditions de biosécurité pour le doctorant et l'environnement sont respectées.

- Il est coresponsable d'assurer l'exécution des normes liées à l'utilisation des animaux à des fins d'expérimentation, de l'obtention des rapports et autorisations nécessaires ; il veille également à ce que l'expérimentation sur et avec les êtres humains soit conforme à la législation applicable, à l'obtention des rapports et autorisations nécessaires et à la prise en compte des principes émanant des associations professionnelles et des organisations sanitaires.
- Il est coresponsable du progrès efficient du doctorant. Il s'assure que le doctorant termine sa thèse dans les délais fixés.
- Il doit s'assurer que la thèse répond aux exigences de qualité nécessaires avant d'être soumise à la lecture et à l'approbation.
- Il doit encourager le doctorant à rechercher des ressources pour compléter ses activités de recherche.
- Il fournit des informations détaillées sur les possibilités de développement du programme à l'intérieur et à l'extérieur du cadre universitaire une fois le doctorat obtenu, avec des informations spécifiques sur les programmes universitaires et professionnelles.
- Il est conjointement responsable de la création d'un environnement professionnel stimulant et favorable pour le doctorant du groupe de travail, y compris la prise en compte de toute question personnelle ayant un impact sur la recherche.

## **Le profil du bon chercheur prédoctoral**

La responsabilité principale du doctorant est d'acquérir les compétences nécessaires à l'élaboration de sa thèse doctorale. Il doit également assumer la responsabilité de cultiver ses compétences et de progresser professionnellement au sein ou en dehors du milieu universitaire, et de respecter les engagements liés au financement de ses recherches, le cas échéant.

**Un bon chercheur prédoctoral possède et acquiert les qualités nécessaires pour devenir un chercheur indépendant, avec l'autonomie nécessaire pour choisir et développer ses propres lignes de recherche :**

- Prendre l'initiative et faire les efforts nécessaires pour assurer le bon déroulement de son projet de recherche, à savoir,
  - Il participe de manière active à l'identification et à la définition des questions à aborder dans votre recherche ;
  - Il est coresponsable de l'élaboration de la méthodologie à utiliser pour aborder la recherche ;



- Il est responsable de la planification, de l'exécution et, si nécessaire, de la modification de la recherche,
- Il est responsable d'interpréter et d'analyser les résultats de la recherche ;
- Il place la recherche dans un contexte plus large ;
- Il réfléchit de manière critique sur le processus de recherche entrepris ;
- Il facilite une communication et une collaboration étroites avec l'équipe de supervision ;
- Il respecte les délais fixés par l'équipe de supervision et le programme du doctorat, ainsi que les procédures administratives, en accordant une attention particulière au document d'activités et sur le plan annuel de recherche ;
- Il participe de manière active aux réunions, séminaires, ateliers, congrès et autres activités destinées à la formation doctorale.

Il est étroitement supervisé par le directeur et les membres de l'équipe de supervision. La contribution active du doctorant à la planification de la recherche ainsi qu'à l'interprétation et à l'analyse des résultats augmente au fur et à mesure que la recherche doctorale progresse. Il en résulte un chercheur indépendant qui peut concevoir, développer, exécuter et adapter un processus de recherche approfondi. Le doctorant :

- Profite des opportunités offertes par le directeur et d'autres personnes pour faire partie de réseaux de recherche et crée ses propres réseaux lorsque cela est possible et souhaitable (par exemple en participant activement aux conférences, en travaillant dans un autre établissement de recherche, etc.)
- En collaboration avec le directeur, il veille à ce que la recherche doctorale débouche sur des publications ou autres résultats dont il est l'auteur ; le cas échéant, il peut en être le premier auteur, compte tenu des pratiques habituelles dans la discipline. Dans la préparation de ces publications, il doit être soutenu par le directeur et l'équipe de supervision (voir liste des annexes).
- Connaît et respecte les normes généralement acceptées d'une conduite scientifique juste et honnête (voir liste des annexes).
- S'assure que les données générées lors des recherches sont toujours disponibles sur demande et sont transmises au directeur avant de quitter l'UCM. Respecter les principes de bonne gestion des données conformément à la loi, aux méthodes en place dans leur département ou unité, et à la politique de l'UCM sur la gestion des données de recherche. Respecte les droits de propriété intellectuelle de l'UCM et prend soin des matériaux et des équipements qu'il utilise. (voir liste des annexes).
- En collaboration avec l'équipe de supervision, établit le plan de formation à suivre. Ce plan doit détailler, d'une part, les activités et la formation pour la recherche doctorale et, d'autre part, les activités et les actions de formation pour l'acquisition de compétences qui améliorent la qualité et l'efficacité de la recherche doctorale et le préparent à une carrière professionnelle au sein ou en dehors de l'université après l'obtention du doctorat. Il veille à ce que les activités de



formation soient réalisées dans les délais fixés.

- Est coresponsable de l'avancement efficace de la recherche et s'efforce de terminer sa thèse de doctorat dans les délais légalement fixés. Respecte avec diligence les délais fixés par l'équipe de supervision et les instances responsables des programmes de doctorat, ainsi que les délais de traitement administratif de la documentation requise.
- S'intègre, dans la mesure du possible, dans le groupe de recherche et respecte les accords de coopération existants.
- Communique les problèmes, les préoccupations et les difficultés dès que possible, en informant d'abord le directeur et le reste de l'équipe de supervision, afin de trouver une solution appropriée.
- Peut participer activement aux instances représentatives de l'UCM, du programme doctoral et de l'École doctorale.

## **Le profil d'un bon tuteur**

Un bon tuteur est titulaire d'un doctorat, travaille à l'UCM, de préférence dans un département et/ou une faculté différente de ceux du directeur ou des codirecteurs, et a supervisé au moins une thèse de doctorat.

Le tuteur est responsable de l'adéquation de la formation et de la recherche du doctorant aux principes du programme doctoral et de l'École de Doctorat. Le tuteur :

- Veille à la progression de la formation du doctorant, tant dans le développement des tâches liées au projet de thèse doctorale que dans les activités de formation.
- S'assure de l'existence de conditions adéquates, en termes d'installations, de moyens et de procédures, pour le développement de la thèse doctorale.
- Examine régulièrement le document des activités afin de garantir le bon déroulement des tâches de recherche et de formation.
- Émet, dans les délais fixés, les rapports correspondant à l'évaluation annuelle du document sur le plan et les activités de recherche et, en cas d'émission d'évaluations défavorables, rend compte suffisamment à l'avance pour l'établissement de mesures correctives.
- Complète, dans les délais fixés, la documentation administrative requise par le doctorant pour ses démarches.
- Facilite la relation entre le doctorant et le directeur de thèse, afin d'assurer le bon déroulement de la thèse doctorale et d'éviter d'éventuels conflits.



- Promeut les valeurs inhérentes à une bonne recherche, notamment les principes éthiques, la responsabilité sociale, l'apprentissage tout au long de la vie, le professionnalisme, la responsabilité, la transparence de la recherche et la publication des résultats (voir la liste des annexes).
- Promeut la participation des doctorants aux organismes représentatifs de l'UCM, dans les termes établis par le règlement universitaire.
- Facilite, dans la mesure du possible, le développement intégral du doctorant et veille à ce que ses tâches essentielles soient axées sur la réalisation de la thèse de doctorat.

## Recommandations pour d'autres agents

Outre l'équipe de supervision, d'autres agents sont impliqués dans la formation doctorale, tels que les organismes responsables des programmes doctoraux, l'École de Doctorat, les services administratifs et les services d'appui à la recherche. Ils devraient :

- Collaborer, avec leurs propres moyens et avec agilité, à l'élaboration de la thèse de doctorat.
- Faciliter l'intégration du doctorant dans l'environnement universitaire et le programme de doctorat.
- Conseiller le doctorant dans les tâches administratives nécessaires au développement du programme de doctorat.
- Faciliter l'établissement de relations fluides entre les agents impliqués dans la thèse de doctorat.

## Résolution des conflits

Les doctorants et les équipes de supervision doivent communiquer le plus rapidement possible toute difficulté, préoccupation, désaccord ou conflit, afin de les aborder et de convenir d'une solution qui permettra le bon déroulement des activités. L'équipe s'efforcera de résoudre les conflits à l'amiable, dans la mesure du possible.

Si tel n'est pas le cas, le conflit ou la situation sera informé à la commission académique du programme de doctorat, qui procédera à la collecte des données ou des rapports nécessaires sur la situation afin de proposer une solution. Dans le cas où un membre de l'équipe de supervision est également membre de la commission académique citée, il peut être récusé afin de ne pas être impliqué dans la résolution du conflit.

Si la commission académique du programme de doctorat ne trouve pas de solution, ou si la solution proposée n'est pas acceptée par les parties, le conflit sera communiqué à la Commission de Direction de l'École de Doctorat. Ce dernier étudiera le cas et proposera une solution aux parties, avec la plus grande diligence, de manière à limiter les dommages pour les parties.

La conciliation, la médiation et l'arbitrage guideront les actions des organes impliqués dans le



processus, dans le cadre des règlements applicables.

En dernier recours, les doctorants peuvent présenter leur cas au Bureau de la Défense de l'Étudiant, et toutes les parties peuvent le faire devant l'Inspection des services de l'UCM.

#### Références :

Pour élaborer ce document, des nombreux documents similaires ont été analysé, parmi lesquels nous soulignons les suivants :

KU Leuven (Belgique), Charter of the PhD researcher and the supervisor

NTNU (Norvège), PhD Handbook

University of Cambridge (UK) Research best practice – Cambridge students

Irish Universities Quality Board (Irlanda), Good practice in the organisation of PhD programmes in Irish higher education

Université Paris Saclay (France) Doctoral charter